

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée du conseil d'administration d'Entreprendre Sherbrooke tenue par courriel le 22 novembre 2024.



ONT REÇU LA COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE ET ONT DONNÉ LEUR CONSENTEMENT

- Jean-François Lalonde, président
- Louis-André Neault, vice-président (*dossiers n°s 1 à 5*)
- Hélène Pelletier, trésorière
- Nancy Marcotte, secrétaire
- Geneviève Bernier
- Marc-André Casault
- Katia Cyr
- Pascale-Maude Gosselin
- Samuel Nadeau
- Pierre Pomerleau
- Marc-Antoine Samson
- Véronique Sinclair-Desgagné
- Étienne Villeneuve

A REÇU LA COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE ET EST EXCUSÉ

- Philippe Cadieux, observateur

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

Dossier n°1 : RAPPEL - Coopérative de solidarité

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse du Fonds Propulsion Sherbrooke (FPS) se sont réunis le 12 novembre 2024 pour analyser le dossier de demande d'aide financière de l'entreprise RAPPEL - Coopérative de solidarité;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité à du financement par le FPS ont été rencontrés par cette entreprise;

CONSIDÉRANT QU' après étude de ce projet, les membres du comité d'analyse ont constaté que les critères d'évaluation de la politique du FPS ont été remplis de façon adéquate;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande d'accorder une aide financière à l'entreprise mentionnée au dossier;

CA-20241122-039 Il est résolu à l'unanimité

D'entériner la recommandation du comité d'analyse du Fonds Propulsion Sherbrooke d'accorder une aide financière maximale de vingt mille dollars (20 000 \$) sous forme de contribution non remboursable à l'entreprise RAPPEL – Coopérative de solidarité.

Dossier n°2 : La Sénégalaise

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse du Fonds Propulsion Sherbrooke (FPS) se sont réunis le 12 novembre 2024 pour analyser le dossier de demande d'aide financière de l'entreprise La Sénégalaise;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité à du financement par le FPS ont été rencontrés par cette entreprise;

CONSIDÉRANT QU' après étude de ce projet, les membres du comité d'analyse ont constaté que les critères d'évaluation de la politique du FPS ont été remplis de façon adéquate;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande d'accorder une aide financière à l'entreprise mentionnée au dossier;

CA-20241122-040 Il est résolu à l'unanimité

D'entériner la recommandation du comité d'analyse du Fonds Propulsion Sherbrooke d'accorder une aide financière maximale de douze mille cinq cents dollars (12 500 \$) sous forme de contribution non remboursable à l'entreprise La Sénégalaise.

Dossier n°3 : Éco-Motion

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse du Fonds Propulsion Sherbrooke (FPS) se sont réunis le 12 novembre 2024 pour analyser le dossier de demande d'aide financière de l'entreprise Éco-motion;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité à du financement par le FPS ont été rencontrés par cette entreprise;

CONSIDÉRANT QU' après étude de ce projet, les membres du comité d'analyse ont constaté que les critères d'évaluation de la politique du FPS ont été remplis de façon adéquate;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande d'accorder une aide financière à l'entreprise mentionnée au dossier;

CA-20241122-041 Il est résolu à l'unanimité

D'entériner la recommandation du comité d'analyse du Fonds Propulsion Sherbrooke d'accorder une aide financière maximale de cinq mille dollars (5 000 \$) sous forme de contribution non remboursable à l'entreprise Éco-motion.

Dossier n°4 :Tacos Santa Maria

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse du Fonds Propulsion Sherbrooke (FPS) se sont réunis le 12 novembre 2024 pour analyser le dossier de demande d'aide financière de l'entreprise Tacos Santa Maria;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité à du financement par le FPS ont été rencontrés par cette entreprise;

CONSIDÉRANT QU' après étude de ce projet, les membres du comité d'analyse ont constaté que les critères d'évaluation de la politique du FPS ont été remplis de façon adéquate;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande d'accorder une aide financière à l'entreprise mentionnée au dossier;

CA-20241122-042 Il est résolu à l'unanimité

D'entériner la recommandation du comité d'analyse du Fonds Propulsion Sherbrooke d'accorder une aide financière maximale de douze mille cinq cents dollars (12 500 \$) sous forme de contribution non remboursable à l'entreprise Tacos Santa Maria.

Dossier n° 5 : Winston & Friends

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse du Fonds Propulsion Sherbrooke (FPS) se sont réunis le 12 novembre 2024 pour analyser le dossier de demande d'aide financière de l'entreprise Winston & Friends;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité à du financement par le FPS n'ont pas été rencontrés par cette entreprise;

CONSIDÉRANT QU' après étude de ce projet, les membres du comité d'analyse ont constaté que les critères d'évaluation de la politique du FPS n'ont pas été remplis de façon adéquate;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande de refuser l'aide financière à l'entreprise mentionnée au dossier;

CA-20241122-043 Il est résolu à l'unanimité

De refuser d'accorder l'aide financière maximale de huit mille (8 000 \$) sous forme de contribution non remboursable à l'entreprise Winston & Friends, et ce, comme recommandé par le comité d'analyse du Fonds Propulsion Sherbrooke.

Louis-André Neault déclare son conflit d'intérêts relativement au dossier FINO, lequel n'a pas reçu les documents reliés à cette demande d'aide financière.

Dossier n° 6 : FINO

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse du Fonds Propulsion Sherbrooke (FPS) se sont réunis le 12 novembre 2024 pour analyser le dossier de demande d'aide financière de l'entreprise FINO;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité à du financement par le FPS ont été rencontrés par cette entreprise;

CONSIDÉRANT QU' après étude de ce projet, les membres du comité d'analyse ont constaté que les critères d'évaluation de la politique du FPS ont été remplis de façon adéquate;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande d'accorder une aide financière à l'entreprise mentionnée au dossier;

CA-20241122-044 Il est résolu à l'unanimité

D'entériner la recommandation du comité d'analyse du Fonds Propulsion Sherbrooke d'accorder une aide financière maximale de quatre mille deux cent cinquante dollars (4 250 \$) sous forme de contribution non remboursable à l'entreprise FINO.



Jean-François Lalonde, président



Nancy Marcotte, secrétaire